

PROJET DE LOI RELATIF AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES DES UNIVERSITES

Deuxième séance du lundi 23 juillet 2007

M. Armand Jung – Il est indiqué dans la lettre de mission du Président de la République que l'objectif prioritaire de votre ministère est de porter au meilleur niveau mondial notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Ainsi devrez-vous faire en sorte, Madame la ministre, qu'au moins deux universités françaises soient classées parmi les vingt premières du monde, et dix parmi les cent premières.

La France compte aujourd'hui 85 universités, chiffre que vous avez jugé « énorme » en commission. Seules trois d'entre elles apparaissent parmi les cent premières du classement de Shanghai : Paris VI, Paris XI et Strasbourg I.

Si l'objectif du Gouvernement, que nous approuvons, est de favoriser la création de campus de réputation européenne et mondiale, il convient de se poser la question du regroupement et de la fusion de nos universités, seules mesures à même d'attirer les meilleurs enseignants et chercheurs du monde entier. Mais ce projet, qui se concentre sur la gouvernance, ne favorise pas explicitement la fusion des universités et peut même constituer un frein pour les regroupements en cours.

Le découpage de notre enseignement supérieur en universités spécialisées est incompréhensible pour les étrangers et complique les essais de partenariat international. Nous devons créer une dizaine – tout au plus – d'universités pluridisciplinaires et généralistes, comparables aux grandes universités européennes et mondiales. La pluridisciplinarité est essentielle : permettant de riches combinaisons, elle favorise l'apparition de nouveaux objets de recherche et l'essor de nouvelles filières de formation. Qui peut croire aujourd'hui que l'on peut s'attaquer aux problèmes de l'environnement sans mobiliser des géographes, des géologues, des démographes, des juristes, des sociologues, des urbanistes, des chimistes ? De la même manière, l'éthique, la place de l'image, la conquête de l'espace, ou les relations entre les peuples doivent être abordées de manière pluridisciplinaire.

La constitution de PRES, qui se limite à une coopération volontaire et incitative, ne répond pas à l'objectif de création de grandes universités intégrées. L'université unique, c'est en effet le choix de l'audace et du progrès contre la résignation et la stagnation : un seul site, une présentation unifiée de l'offre de formation et des activités de recherche, un seul service de valorisation de la recherche, une seule politique, une seule équipe présidentielle.

Le Président de la République a déclaré le 2 juillet : « Il faut montrer que Strasbourg est la capitale de l'Europe et s'en donner les moyens. » Or il n'y a pas de capitale européenne sans université européenne. L'université unique de Strasbourg, voulue par les conseils des trois universités strasbourgeoises, pourrait être créée dès le 1^{er} janvier 2009. Elle deviendra l'une des grandes universités françaises – sinon la plus grande –, avec 43 000 étudiants, dont près de 20 %

d'étrangers, et 4 000 à 5 000 enseignants, chercheurs et agents administratifs. Cette fusion pourrait servir de modèle, notamment aux trois universités d'Aix-Marseille qui ont annoncé leur intention de se réunifier.

Ce projet peut parfaitement entrer dans le cadre de votre texte, à un point près : l'article 30, qui obligera chacune des trois universités à recomposer un conseil à quelques mois de leur fusion, compromet le bon avancement de l'entreprise. Pourtant, le site de Strasbourg, si on lui en donne les moyens, a la capacité d'être l'un des campus « de réputation mondiale » ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche*)

Mme la Ministre – M. JUNG a attiré mon attention sur la fusion des universités de Strasbourg. C'est un projet essentiel pour la communauté nationale. Ce pôle sans précédent sera de dimension européenne. Pour tenir compte des contraintes très particulières de cette opération, qui aura lieu au 1^{er} janvier 2009 et dont le contrat pluriannuel est en cours d'élaboration, j'accepterai de donner un délai supplémentaire de six mois aux trois universités de Strasbourg pour désigner leur conseil d'administration – mais il faudra trouver une rédaction qui garantisse, contrairement à l'amendement qui a été présenté, que le processus sera mené à terme.
